



ORDRE D'INSERTION

VALANT BON DE COMMANDE

annuHYÈRES 2011

Insertion n°

Espace client

Raison sociale :
 Nom commercial :
 Prénom - Nom :
 Fonction :
 Adresse :
 Code Postal / Ville :

Activité(s) :
 Tél. bureau :
 Tél. mobile :
 Fax :
 Email :
 Site web : www

Emplacement de votre choix	Votre activité	Prix unitaire HT(/an)	* nb	= Total en €
4ème de Couv. (Dos)	8 500 €	*	= €
3ème de Couv.	5 400 €	*	= €
2ème de Couverture (face EDITO, 1/2p)	2 650 €	*	= €
Page 4 (face SOMMAIRE, 1/2p)	1 850 €	*	= €
1 page entière (90mm*200mm)	1 650 €	*	= €
1/2 page (90mm*100mm)	850 €	*	= €
1/4 page (90mm*50mm)	540 €	*	= €
1/8 page (90mm*25mm)	320 €	*	= €
1/16 page (90mm*15mm)	190 €	*	= €
Ligne Société + logo	135 €	*	= €
Ligne Société + Internet	92 €	*	= €
Ligne Société	58 €	*	= €
Réalisation maquette (Nous consulter)	*	= €

Maquette fournie par vos soins (formats : .pdf, .tif, .jpg, .psd ou .ai)

Conditions particulières :

Montant total H.T. : €

TVA à 19,6 % : €

Total TTC : €

Soit en lettres :

Je choisis le mode de règlement :

- Chèque (libellé à l'ordre de AZUR STI) Espèces Virement bancaire * Prélèvement automatique **

* complétez l'autorisation ci-jointe ** joindre votre RIB

Correspondances et Adhésion

AZUR STI - COMMUNICATION

annuHYÈRES 2011

13 rue Jules Massel

83400 Hyères

Fax : 04 94 237 847

contact@annuhyeres.com www.annuhyeres.com

Votre conseiller
 06 17 57 77 20
 Du lundi au samedi de 09h à 19h

Bon pour accord,

Fait à le / / 20....

Signature et/ou cachet :

A faxer pour adhésion et retourner signé accompagné du règlement pour confirmation (infos ci-contre).

Conditions Générales

- La recherche publicitaire est réalisée par la SARL : Azur STI - Service Communication - 13 rue Jules Massel 83400 Hyères, RCS Toulon : 481 809 432 00018 / Siret 481 809 432 00018 / NAF 76202A / TVA : FR 583 83181799.
- Aucun ordre d'insertion ne peut être contremandé par le souscripteur après sa remise.
- Le client est tenu de remettre, en temps utile, ses textes et ses maquettes à insérer. A défaut, l'éditeur peut, après mise en demeure restée sans effet, insérer simplement à l'emplacement de cette publicité une formule générale, tel que le nom et l'adresse du client, précédée de la mention « emplacement réservé ». La publicité ainsi faite a toute la valeur que celle prévue au contrat. L'engagement doit être signé par le souscripteur. Toutefois, il est réputé valable s'il est signé d'une personne assistant habituellement le souscripteur dans l'exercice de sa profession (article 6 du code de l'annonce).
- Dans l'intérêt de la mise en page et pour une meilleure présentation de l'ouvrage, nous prions les annonceurs de se conformer aux dimensions indiquées. Les annonceurs se doivent de fournir tous les éléments nécessaires à leurs insertions en couleurs. Il est rappelé par ailleurs, que toutes les dépenses occasionnées par la confection de textes, maquettes ou autres, dans la parution en noir, demeurent entièrement à leur charge. Toute insertion implique l'envoi d'un exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif.
- Azur STI se réserve le droit de ne pas accepter les annonces dont les dispositions ne conviendraient pas au caractère de la publication, et décline toutes responsabilités concernant les droits des images utilisés pour la réalisation de la maquette que vous nous fournirez.

- L'agent commercial chargé de recueillir la publicité peut se prévaloir comme faisant partie de la société Azur STI. Toute irrégularité ou inexactitude devra être immédiatement signalée à la direction Azur STI.
- La société Azur STI décline toute responsabilité quant aux énonciations contenues dans les annonces, aux erreurs ou omissions qui pourraient se produire dans l'impression. Les commandes d'insertions conserveront leur plein effet en cas de retard dans cette publication, quelles que soient la cause et la durée de ce retard.
- Le signataire de l'ordre d'insertion reste en toutes circonstances (vente, cession, modification de la société...) tenu pour responsable de l'exécution de son contrat de sa continuité auprès de son successeur.
- L'épreuve « bon à tirer » sera soumise une seule fois en deux exemplaires avant tirage à tout annonceur qui en fera la demande : Ce dernier devra le retourner dans les 6 jours. Passé ce délai l'épreuve sera considérée comme acceptée.
- Les documents ou maquettes doivent être remis au plus tard 60 jours avant la fin de l'année civile.
- Toutes nos insertions sont payables à Hyères.
- Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux conditions énoncées ci-dessus.
- Toute contestation sera jugée par le Tribunal de Commerce de Toulon quel que soit le lieu de résidence du client.
- Tout retard de paiement sera majoré de 1,5% par mois au titre de dommages et intérêts + frais de recouvrements et frais bancaires.